

ROUILLE DES MYRTACEES (*Puccinia psidii*) RECOMMANDATIONS POUR LES PARTICULIERS

QU'EST-CE QUE LA ROUILLE DES MYRTACEES ?

Il s'agit d'une maladie fongique grave *Puccinia psidii* qui touche les végétaux de la famille des Myrtacées.

QUELS PEUVENT-ETRE LES VEGETAUX ATTEINTS ?

Les seuls végétaux touchés sont les Myrtacées. Les principales Myrtacées sont : les Melaleuca (dont les niaoulis), les Eucalyptus, les Xanthostemon, les Syzygium (dont les pommiers roses, les pommes canaques et les jameloniers), les Metrosidéros, les Psidisum (dont les goyaviers et goyaviers de chine), les Eugénia, les Tristaniopsis, les Callistemon...

COMMENT RECONNAITRE LA MALADIE ?

La maladie attaque essentiellement les jeunes feuilles, les jeunes tiges, les fruits, les bourgeons et parfois les fleurs. Elle se caractérise par des spores jaunes-orangés très volatiles pouvant entraîner la déformation des feuilles, la défoliation des branches et même la mort de la plante.

IMPORTANT

Cette maladie se détecte particulièrement sur les Pommiers roses (*Syzygium jambos*)

Feuillages infectés



Feuillage de pommier rose infecté
(*Syzygium jambos*)



Feuillage de pommier rose infecté
(*Syzygium jambos*)



Feuillage de Niaouli infecté
(*Melaleuca quinquenervia*)



Feuillage d'*Eugenia bullata* infecté

Fruits et bourgeons infectés



Bourgeons de pomme rose infectés
(*Syzygium jambos*)



Fruits de goyavier infectés
(*Psidium guajava*)

COMMENT SE TRANSMET LA MALADIE ?

La maladie est véhiculée par le vent, la pluie, les outils, les chaussures, les vêtements, les équipements agricoles...

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE TROUVE DES PLANTES INFECTÉES ?

Ne pas toucher, ne pas couper, ne pas déplacer, ne pas brûler les plantes que vous croyez être infectées, cela pourrait contribuer à la dispersion de la maladie.

En cas de suspicion : appeler le service d'inspection vétérinaire alimentaire et phytosanitaire ou envoyer un e-mail en laissant vos coordonnées téléphoniques. Si vous disposez de photos et connaissez la localisation précise du (des) plants infectés, indiquez le. Ce signalement permettra de diagnostiquer la maladie et d'évaluer son état de propagation.

DIRECTION DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES, ALIMENTAIRES ET RURALES (DAVAR)
Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP)

tél : **24 37 45**

e-mail : ***protectionvegetaux-sivap.davar@gouv.nc***

PRECAUTIONS

En cas de contact avec les plants infectés il est indispensable de prendre les mesures suivantes :

- Désinfectez vos mains avec une lotion ou une lingette désinfectante, faites de même avec vos chaussures et vos divers équipements (randonnée, jardinage...);
- Passez vos vêtements à la machine à laver ;
- Si votre véhicule a été dans une zone touchée par la maladie, lavez-le au jet d'eau sous pression avant de sortir de la zone contaminée.